



الوكالة الوطنية لتقييم وضمان جودة التعليم العالي والبحث العلمي
الوكالة الوطنية لتقييم وضمان جودة التعليم العالي والبحث العلمي
Agence Nationale d'Evaluation et d'Assurance Qualité
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANEAQ : SESSION 2016-2017

الوكالة الوطنية لتقييم وضمان جودة التعليم العالي والبحث العلمي

Agence Nationale d'Evaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

35 Avenue Ibn Sina Agdal, Rabat - Maroc

Tel: 05 37 27 16 07 - Fax: 05 37 27 16 08 - web: www.aneaq.ma

LES ACTIVITES DE L'ANEAQ : SESSION 2016

La création de l'Agence Nationale d'Evaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ANEAQ), était une valeur ajoutée à l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, autant que le Maroc entre dans une ère de réforme pointée de l'éducation et de la formation. Ces réformes englobent la consolidation du système national d'évaluation et d'assurance qualité. A cet égard, la réponse au défi de la qualité dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique loin de l'institutionnalisation de l'évaluation et le suivi continu, notamment que la qualité est au cœur de la politique du gouvernement marocain et un fondé principal dans la vision stratégique pour la promotion de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique (2013-2016).

L'ANEAQ entreprend des rôles importants dans l'assurance qualité à travers la provision d'un cadre institutionnel indépendant et spécialisé, qui s'occupe de l'évaluation des établissements de l'enseignement supérieur public et privé, amélioration des procédures d'accréditation des filières de formation, en plus d'évaluation des centres de formation doctorales et les structures de recherche scientifique et leur efficacité et l'évaluation des projets de coopération universitaire.

Pour ce faire, l'agence a élaborée en 2016 un ensemble de projets et entrepris plusieurs activités et initiatives, dans le cadre de ses missions et pour la réalisation des objectifs derrière sa création.

1. Au niveau juridique :

- Après l'émission de la loi No. 80.12 (Dahir du 31 Juillet 2014) relatif à la création de l'agence nationale d'évaluation et d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le directeur de l'agence a été désigné le 10 Septembre 2015.
- Emission de décret d'application (28 Décembre 2015) déterminant les modalités de désignation et d'élection des membres du conseil d'administration de l'agence.
- Emission de la décision du ministre de l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et la formation des cadres No. 4166.15 en date du 16 Décembre 2015, relatif aux modalités d'élection du représentant du personnel de l'agence.
- Publication de rattrapage de l'erreur figurant à la version française du bulletin officiel de la loi relatif à la création de l'agence (B.O N°6458 – 21/04/2016).

- Emission de la loi N° 67.16 portant modification des dispositions des articles 3 et 8 de la loi N° 80.12 relative à la création de l'agence nationale d'évaluation et d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, pour ajouter la mission d'étude et d'évaluation des dossiers d'équivalence des diplômes de l'enseignement supérieur, et également revoir la composition du conseil d'administration de l'agence.

Textes juridiques publiés au bulletin officiel

1. Dahir N° 1-14-130 du 31 Juillet 2014 (correspondant au 3 Chaoual 1435 de l'Hégire) portant promulgation de la loi N° 80-12 relatif à l'agence nationale d'évaluation et d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	B.O N°6283 du 18/08/2014. B.O N°6284 du 21/08/2014.
2. Décret N° 2.15.813 du 28 Décembre 2015 (correspondant au 16 Rabii I 1437 de l'Hégire) portant application de la loi N° 80-12 qui prévoit les modalités de désignation et d'élection des membres du conseil d'administration de l'ANEAQ.	B.O N° 6431 du 18/01/2016.
3. Décision du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres N° 4166.15 en date du 16 décembre 2015 (correspondant au 4 Rabii I 1437 de l'Hégire) déterminant les modalités d'élection du représentant du personnel de l'ANEAQ.	B.O N°6458, le 21/04/2016
4. Publication de rectificatif de l'erreur figurante dans la version française du Bulletin Officiel de la loi relative à la création de l'ANEAQ.	B.O N° 6458, le 21/04/2016
5. Dahir N° 1.16.154 en date du 25 Aout 2016 (correspondant au 21 Kiida 1437 e l'Hégire) portant application de la loi N° 67-16 relatif au mandement des dispositions de la loi N° 80-12 relative à l'ANEAQ, portant modification des dispositions de ses articles 3 et 8.	B.O N° 6502 du 22/09/2016, Version Arabe. B.O N°6510 du 20/10/2016, version française.

Statistiques générales relative aux textes juridiques

Textes Juridiques	Lois	Décrets	Décisions	Publications de rectificatif des erreurs	Total
Textes publiés au Bulletin Officiel	2	1	1	1	5
Textes en cours de discussions	-	-	-	1	1
Total	2	1	1	2	6

2. Au niveau organisationnel

1. La tenue de la première réunion du conseil d'administration de l'agence en date du 01/04/2016, dont les projets suivants ont été approuvés :
 - Projet du règlement intérieur du conseil d'administration de l'agence ;
 - Projet du règlement intérieur de l'agence ;
 - Projet du budget de l'agence ;
 - Projet de l'organigramme de l'agence ;
2. L'approbation lors de la deuxième réunion du conseil d'administration du 18/05/2016, de projets suivants :
 - Plan d'action de l'agence ;
 - Projet du statut du personnel de l'agence ;
 - Structuration des commissions spécialisées ;
 - Projet de tableau de paiement des services fournis par l'agence.
3. Lancement du site web de l'agence le 18/05/2016 – www.aneaq.ma;
4. La tenue de la première réunion des commissions spécialisées le 15/07/2016, dont il a été présenté :
 - Les réalisations de l'agence ;
 - Les missions des commissions spécialisées ;
 - Projet de la charte d'expert ;
 - Projet de formulaire de candidature à la conduite d'expertise.

Recommandations :

- Formation d'un comité ad hoc composée de M. El Mokhtar BAKKOUR, directeur de l'agence, M. Mohamed ZAHZE BEN ABDELLAH, membre de la commission d'évaluation des formations, M. Azzedine EL MIDAOU, membre de la commission d'évaluation des établissements, M. Saad CHARIF DOUZAN, membre de la commission de la recherche scientifique, pour profondément étudier et examiner le projet de la charte d'expert et le projet du barème de paiement des services.
5. La tenue de la première réunion de la commission spécialisée d'évaluation des formations le 28/09/2016 dont les points suivants ont été abordé :
- Projet de la charte d'expert ;
 - Projet des critères d'évaluation des équivalences des diplômes ;
 - Projet de proposition de la liste des experts ;
 - Et le projet de détermination des honoraires de services.

Recommandations :

- Elaboration d'une charte d'expert unifiée pour tous les processus d'évaluation et la diviser suivant la nature d'évaluation ou d'expertise notamment la partie relative au rôle de l'expert ;
 - Reformulation du contenu de la fiche technique (exemplaire de questionnaire d'évaluation) qui sera adopté par l'expert dans l'étude des dossiers, et y rajouté les quatre critères d'évaluation convenus ;
 - La commission est convaincue que cette période nécessite le recrutement des experts des commissions sectorielles pour bénéficier de leurs expériences dans l'équivalence des diplômes dans l'attente de l'achèvement de la liste des experts dans les différentes spécialités, et ce à travers la soumission des candidatures sur le site web et selon des critères qui seront fixés par les commissions ultérieurement.
 - Augmenter les honoraires des services suivant la proposition de la commission issue de la réunion du 15 Juillet 2016 des trois commissions spécialisées.
6. La tenue de la troisième réunion du conseil d'administration de l'ANEAQ le 11 Octobre 2016 dont les points suivants ont été abordés :
- Approbation de l'ordre du jour ;
 - Approbation du PV de la réunion du 18 Mai 2016 ;
 - Etude et arrêter du budget et du programme provisoire de l'exercice 2017 ;

- Etude et approbation du tableau des honoraires de services ;

Recommandations :

- Bonne gouvernance du processus d'étude et d'évaluation des dossiers d'équivalence des diplômes de l'enseignement supérieur en tenant compte des défis et difficultés de ce domaine et les délais de conduite d'expertise ;
- Valorisation de contrôle des recettes pour assurer la durabilité et prendre en considération les additifs du barème de paiement des services qui comprennent notamment le processus d'expertise des demandes d'équivalence des diplômes, l'évaluation des établissements et l'évaluation des formations, pour assurer des recettes à l'agence vu leur coût ;
- Coordination et collaboration entre le conseil supérieur de l'éducation et de la formation et l'AEAQ, vu les points communs entre eux, pour consolider la culture d'évaluation et le meilleur investissement possible des compétences ;
- Coordination entre le CNRST et l'ANEAQ pour la création d'une base de données unifiée des experts en la matière d'évaluation de la recherche scientifique ;
- Tirer profit des expériences des universités américaines quant au regroupement des centres des études doctorales ;
- Organiser des évènements au moins une fois par an pour disséminer et promouvoir la culture de l'assurance qualité.

Les projets approuvés

Projet	Conseil d'Administration de l'ANEAQ	Ministère des Finances
1. Projet du règlement intérieur du conseil d'administration de l'agence	Approbation de tous les projets	-
2. Projet du règlement intérieur de l'Agence		-
3. Plan d'action de l'agence		-
4. Structure des commissions spécialisées		-
5. Projet de du barème de paiement des services		-
6. Projet du budget de l'agence		-
7. Projet de l'organigramme de l'agence		En approbation
8. Projet de statut de personnel de l'agence		En discussion
9. Rémunération des experts		Approuvé

3. Accompagnement technique de l'ANEAQ

Dans le cadre de mise en œuvre du statut avancée du Maroc dans sa relation avec l'Union Européenne (SRA II), plusieurs réunions ont eu lieu au siège de l'ANEAQ avec des experts de la Commission Européenne le 07, 14 et 22 juin 2016, et une réunion finale au siège du Ministère des finances le 01 juillet 2016. Ces réunions ont abouti à un projet d'accompagnement technique de l'ANEAQ pour une durée d'un an à compter d'octobre 2016, et dans le but de :

- Elaborer un guide d'assurance qualité ;
- Elaborer un référentiel des fonctions et compétences pour le personnel et les experts de l'agence ;
- Elaborer un guide des procédures pour réaliser les missions de l'ANEAQ ;
- Elaborer les guides d'évaluation des établissements, des formations, des centres des études doctorales, de la recherche scientifique et des projets de la coopération ;
- Elaborer un plan d'action pour les processus d'évaluation ;
- Former le personnel et les experts de l'ANEAQ.

Déroulement du processus d'élaboration des guides d'évaluation

(Opération participative avec les universités)

Date	Titre de l'évènement
Le 21 et 22 février 2017	Organisation d'un atelier sous le thème : « nouvelle ère pour l'assurance qualité de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique au Maroc ».

4. Partenariat et Coopération

Dans le soucis de tisser les liens de partenariat et de coopération avec un group des instances et agences arabes et européennes spécialisées dans l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, et étant consciente de l'importance de son ouverture sur des agences pareils à l'échelle régional et international, l'agence est désormais membre du réseau arabe de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur et le réseau francophone des agences d'assurance qualité de l'enseignement supérieur (Réseau FrAQ-Sup).

L'ANEAQ a également intensifié sa participation dans un ensemble d'évènements en plus d'échange de visites et d'expertises.

- Du 9 au 14 juillet 2016 : participation au dialogue sectoriel sur l'enseignement supérieur au pays de la méditerranée.

- Du 18 au 21 juillet 2016 : participation à une formation organisée par British Council sur la promotion du processus de l'assurance qualité à travers la dissémination de la culture de la qualité dans les établissements de l'enseignement supérieur au Maroc, promouvoir le processus d'évaluation, de la recherche scientifique et élaborer des programmes communs sur la qualité.
- 9 octobre 2016 : participation à l'initiative HAQAA financé par l'UE en partenariat avec l'UA, pour soutenir et développer un système harmonisé de l'assurance qualité et d'accréditation, en présence de l'Université de Barcelone en tant que coordinateur, l'Association des Universités Africaines (AAU), Association des Universités Européennes (EUA), Association européenne pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur (ENQA), Office allemand d'échanges universitaires (DAAD). Cette initiative vise à élaborer les critères et lignes directrices africaines de l'assurance qualité (ASG-QA), et aider les établissements de l'enseignement supérieur à évaluer leur qualité à travers l'auto-évaluation.
- 18 décembre 2016 : Visite à la Commission d'Accréditation et d'Assurance Qualité des Etablissements de l'Enseignement Supérieur (Aman) en Jordanie, pour assister à un atelier sur les critères d'accréditation des sciences d'administration à l'Université de Petra, pour discuter le plan de promotion de l'université et pour en savoir davantage sur son expérience pour l'obtention du certificat d'assurance qualité. En outre, une visite a été organisée aux différents départements de la Commission.

5. Au niveau des ressources humaines :

Vu l'importance de l'agence dans la réussite du processus de la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et dans la conduite des évaluations d'assurance qualité, et pour permettre à l'agence &&&& les cadres administratifs et techniques nécessaire, l'appel

Cadres	Nombre de postes	Date du concours	Observation
Administrateur 3 ^{ème} grade	3	17/01/2016	Les admis ont pris leurs postes en Mars 2016
Ingénieur d'état 1 ^{er} grade	3	17/01/2016	Les admis ont pris leurs postes en Mars 2016
Technicien spécialisé 3 ^{ème} grade	1	26/06/2016	L'admis a pris son poste le 25 juillet 2016

à candidature pour le recrutement des cadres administratifs et techniques selon les spécialités suivantes :

6. Budget de l'Agence à titre de l'année 2016 :

Exercice 2016

Budget d'exploitation

Les recettes	Montant	Les dépenses	Montant
- Disponibles au 31/12/2015		Dépenses du personnel	1 280 900,00
- Reste à recouvrer au 31/12/2015		Dépenses de matériel et dépenses divers	427 100,00
- Travaux de recherche et prestations de services	2 450 000,00	Dépenses propres à l'évaluation	730 000,00
- Subvention de l'état		Reste à mandater au 31/12/2015	0,00
- Recettes propres			
- Autres subventions			
Sous total	2 450 000,00	Sous total	2 438 000,00

Budget d'investissement

Les recettes	Montant	Les dépenses	Montant
- Disponibles au 31/12/2015		Dépenses du personnel	0,00
- Reste à recouvrer au 31/12/2015		Dépenses de matériel et dépenses divers	1 000 000,00
- Travaux de recherche et prestations de services	1 000 000,00	Dépenses propres à l'évaluation	0,00
- Subvention de l'état		Reste à mandater au 31/12/2015	0,00
- Recettes propres			
- Autres subventions			
Sous total	1 000 000,00	Sous total	1 000 000,00

LES ACTIVITES DE L'ANEAQ : SESSION 2017

L'agence Nationale d'Evaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, a élaboré un ensemble des projets dans le but de réaliser ses objectifs et pour institutionnaliser l'évaluation et le suivi continu.

Dans le souci d'assurer l'accompagnement durable et continu des établissements de l'enseignement supérieur, l'Agence a pris en charge pendant cette session, l'amélioration des mesures d'étude et d'évaluation des filières de formation objet de demandes d'accréditation ou de renouvellement de celle-ci, et l'accélération du processus d'évaluation de ces filières. Cela pour motiver les établissements de l'enseignement supérieur à s'ouvrir et interagir avec l'Agence, pour promouvoir sa compétitivité au niveau national et international.

Consciente de l'importance de l'implication des différents acteurs et intervenants de l'enseignement supérieur dans l'élaboration des critères d'évaluation, et étant donné que les établissements de l'enseignement supérieur sont un partenaire clé et concerné à promouvoir la qualité de l'enseignement supérieur, l'ANEAQ a tenue plusieurs rencontres consultatives et de sensibilisation afin d'aboutir à un compromis concernant les guides référentiels des critères d'évaluation répondant à la particularité marocaine., et en conformité avec la vision stratégique du ministère visant la promotion de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

Par ailleurs, dans le but de développer et renforcer la coopération et le partenariat et également élargir les canaux de communication avec des agences et instances de l'assurance qualité, l'ANEAQ a veillé sur la participation dans un ensemble des forums et rencontres internationales abordant les pistes d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur. L'Agence s'engageait néanmoins dans l'échange des visites et expertises avec les agences et instances étrangères.

I – Conseils d'administrations de l'ANEAQ

Le conseil d'administration de l'ANEAQ a tenu ses réunions au titre de l'année 2017 en présence de ses membres et des invités, au siège du Ministère, comme suit :

1. Tenue de la quatrième réunion du conseil sous la présidence de M. le Ministre de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, dont les projets suivants ont été approuvés :
 - Approbation de l'ordre du jour ;
 - Présentation du nouveau membre ;

- Approbation du PV de la réunion du 11 Octobre 2016 ;
- Réaliser l'inventaire de l'année 2016 ;
- Projet d'amendement du budget 2017 ;
- Amendement du projet de l'organigramme de l'Agence ;
- Approbation de l'accord cadre conclue entre l'ANEAQ et le HCERES.

Recommandations :

- Augmenter les subventions allouées à l'Agence ;
 - Fournir les ressources humaines à l'Agence pour achever ses missions ;
 - Le rôle de la formation et la valeur des experts qui vont conduire l'expertise ;
 - Mettre à jour la liste des experts et s'ouvrir sur les experts du secteur socio-économique ;
 - Réviser les CNPN ;
 - Considérer l'évaluation des formations une priorité et lui accorder une grande importance vu son impact positif sur le système éducatif ;
 - Elaborer le Plan d'action de l'Agence ;
 - Elaborer grille des critères d'évaluation : dossier des équivalences des diplômes, les filières de formation, des établissements, projets de coopération et la recherche scientifique ;
 - Coordonner avec les commissions pédagogiques des établissements ;
 - Sensibiliser à l'importance de l'auto-évaluation ;
 - Coordination et collaboration entre l'ABEAQ et le CSEFRS, pour consolider la culture de l'évaluation vu les points communs entre eux ;
 - Approbation du projet des listes d'inventaire de l'année 2016 et le projet d'amendement du budget 2017 ;
 - Approbation de l'accord cadre conclue avec HCERES ;
2. Tenue de la quatrième réunion le 18 octobre 2017 sous la présidence de M. le Ministre de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, par délégation du gouvernement, et en présence de M. le Secrétaire d'état chargé de l'enseignement supérieur, et dont les points suivants ont été abordés :
- Approbation de l'ordre du jour ;
 - Approbation du PV de la réunion du 19 juin 2017 ;
 - Bilan d'évaluation des filières de formations session 2017 ;
 - Bilan du projet d'accompagnement technique de l'agence ;
 - Plan d'action de l'agence pour l'année universitaire 2017/2018 ;
 - Etude et arrêt du budget et du programme provisoire pour l'exercice 2018 ;
 - Divers.

Recommandations :

- Concevoir un perspective globale pour le processus d'évaluation basé sur la sensibilisation des établissements de l'importance d'évaluation interne et disséminer

la culture d'évaluation à travers l'organisation des rencontres et consultations pour impliquer tous les intervenants dans ce processus ;

- Organiser des rencontres consultatives avec les différents acteurs concernés par le processus d'évaluation pour éviter le chevauchement des tâches ;
- Réviser les CNPS et les procédures administratives complexe pour instaurer le processus d'évaluation ;
- Renforcer le rôle de la Direction de l'enseignement supérieur et le développement pédagogique dans la réception des demandes d'accréditation et la vérification de disponibilité des pièces nécessaire avant l'envoi des dossiers à l'Agence ;
- Sensibiliser les coordinateurs des filières de l'importance de proposition des filières de qualité répondant aux besoins du marché du travail ;
- Développer les compétences humaines et financières de l'agence.

Les projets approuvés

Projet	Conseil d'administration	Ministère des Finances
1. Projet de l'organigramme de l'agence	Approuvés	
2. Projet du statut du personnel de l'agence		

II. Bilan d'évaluation des filières de formation vague 2017

Dans l'objectif d'instaurer la culture de la qualité et institutionnaliser l'évaluation et le suivi continu, l'ANEAQ a démarré la première session d'étude des dossiers d'accréditation et de renouvellement des filières de formation au titre de l'année 2017, et ce pour encourager les établissements à élaborer des nouvelles filières permettant aux étudiants l'intégration socio-économique.

Dans ce cadre, l'agence a établi la liste des experts participants dans le processus d'évaluation des filières de formation et a signé des contrats avec eux. En outre, Tous les établissements ont été informé, (Note ministérielle n° 01/00039 du 17 janvier 2017 adressée aux établissements de l'enseignement supérieur privé et aux universités privées et la note n° 01/00339 du 13 février 2017 adressée aux universités et aux établissements de l'enseignement supérieur non relevant des universités) qui prévoient l'adoption par l'ANEAQ de la version numérique des demandes d'accréditation et de renouvellement des filières, et fixant le délai de soumission des demandes.

A partir du mois de mars 2017, l'agence a débuté le traitement électronique des demandes d'accréditation des filières de formation. Cette opération a compris :

- La réception et la vérification des copies numériques des dossiers reçus du Ministère ;
- Classement des dossiers par champs disciplinaire et formations ;
- Affectation des dossiers aux experts par champs disciplinaire et formations ;
- Compilation des rapports d'expertise individuel et rapports de synthèses des experts ;
- Envoi des rapports initiaux nécessitant la satisfaction des conditions au Ministère pour les transmettre aux établissements concernés ;
- Ou demander aux établissements la satisfaction des conditions ;
- Envoi des rapports finaux au Ministère pour les présenter à la Commission Nationale de Coordination de l'Enseignement Supérieur pour la prise de décision appropriée.

1. Statistiques du processus d'évaluation des filières de formation de l'enseignement supérieur public.

- ❖ Distribution des filières de formation selon les universités et établissements de l'enseignement supérieur non relevant des universités

Universités	Nombre de filières	Pourcentage
Université Hassan II - Casablanca	118	15/61%
Université Abdelmalek Essaadi - Tétouan	97	12.83%
Université Mohamed V – Rabat	85	11.24%
Université Sidi Mohamed Ben Abdellah – Fès	65	8.60%
Université Ibn Tofail - Kenitra	55	7.28%
Université Ibn Zohr – Agadir	54	7.14%
Université Moulay Ismail – Meknès	61	8.04%
Université Hassan I – Settat	49	6.48%
Université Mohamed I - Oujda	41	5.42%
ENPU	31	4.10%
Université Chouaib Doukkali – El Jadida	23	3.04%
Université Sultan Moulay Slimane – Beni Mellal	22	2.91%
Total	756	100%

- ❖ Distribution des filières selon les champs disciplinaires

Champs disciplinaires	Nombre de filières	Pourcentage
Lettres et sciences humaines	199	26.32%
Sciences économiques et de gestion	144	19.05%
Sciences de l'ingénierie	93	15.21%
Physique, Chimie, Mathématiques et Informatique	93	12.30%
Droit privé	59	7.80%
Droit public	56	7.41%
Sciences de la vie et de terre	44	5.82%
DUT	30%	3.97%
Sciences de la santé	16	2.12%
Total	756	100%

2. Statistiques relatives au processus d'évaluation des filières de formation de l'enseignement supérieur privé

- ❖ Distribution des filières selon les universités et les établissements

Universités/Etablissements	Nombre de filières	Pourcentage
Université Internationale – Casablanca	21	8.24%
Université Mohamed VI des Sciences de la Santé	17	6.67%
Université Euro-Med – Fès	16	6.27%
Université Privée - Marrakech	16	6.27%
Université Internationale - Rabat	11	4.31%
Universiapolis - Agadir	9	3.53%
Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé	7	2.75%
Université Mohammed VI Polytechnique	6	2.35%
Université Mundiapolis	2	0.78%
Université Privée – Fès	2	0.78%
Etablissements	148	58.04%
Total	255	100%

❖ Distribution des filières de formation selon les champs disciplinaires

Champ disciplinaire	Nombre de filières	Pourcentage
Sciences Juridiques, Economiques et Sociales	129	50.59%
Sciences et techniques	65	25.49%
Sciences de la Santé	40	15.69%
Lettres et Sciences Humaines et Arts	21	8.24%
Total	255	100%

3. Résultats de l'expertise

❖ Filières de de l'enseignement supérieur public

Filières traitées définitivement	Accepté	678	87.71%
	Non-accepté	64	8.28%
Filières sans réponses		31	4.01%
Total		773	100%

❖ Filières de l'enseignement supérieur privé

Filières traitées définitivement	Accepté	191	74.90%
	Non-accepté	41	16.08%
Filières sans réponses		17	6.67%
Filières en cours d'étude		6	2.35%
Total		255	100%

4. Remarques adressées aux universités et établissements de l'enseignement supérieur public et privé

- Non-respect de certains établissements non relevant des universités à l'élaboration de leur propre CNPN ;
- Non- respect du délai légal pour la soumission des demandes d'accréditation et réponses aux remarques ;
- Non-conformité des copies électroniques aux copies papiers des dossiers des demandes d'accréditation en tant que copie adopté dans le processus d'évaluation ;
- Non-respect des établissements à la soumission des demandes d'accréditation des filières répondant aux conditions ;
- Manque des opinions et provisions nécessaires dans les descriptifs ;
- Inadéquation entre la spécialité de coordinateur pédagogique et la spécialité de la filière objet d'accréditation ;
- Inadéquation des titres des modules avec leurs contenus ;
- Non-respect du volume horaire consacré aux modules ;
- Absence des engagements des intervenants en dehors des établissements ;
- Coordination des filières par des professeurs non spécialisés ou ne disposent pas du diplôme requis ;
- Non-soumission des preuves de disponibilité des outils didactiques nécessaires à l'établissement ;

- Manque des ressources humaines qualifiés et spécialisés pour l'ouverture de certaines filières ;
- Non-appartenance de certains coordinateurs pédagogiques des modules aux établissements accueillants ;
- Absence de cohérence entre les modules de la filière ;
- Proposition de certaines filières de formation en dehors de domaine de compétence de l'établissement ;

III. Sondage sur le processus d'évaluation

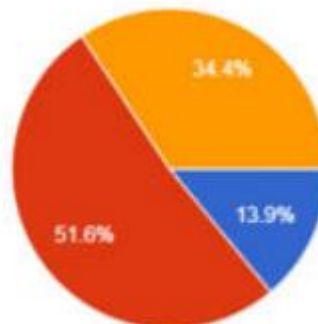
Le sondage sur le processus d'évaluation des filières de formation pour accréditation ou renouvellement au titre de l'année 2017 est une étape assez importante, qui a contribué à consolider les liens et la confiance entre l'agence et les différents intervenants dans l'enseignement supérieur, surtout les coordinateurs des filières, en tant que partenaire clés dans l'élaboration des nouvelles filières, en vue d'induire des améliorations et mesures susceptibles de développer le processus d'évaluation en matière de révision des textes juridiques, des CNPNs, et également évaluer la performance de l'ANEAQ lors de cette session.

Lors de la préparation de cette session, l'agence a entrepris :

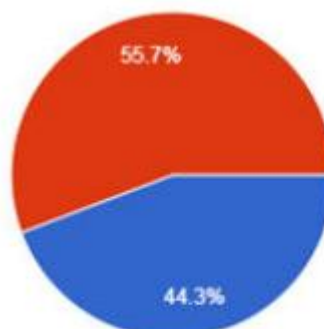
- Définition des objectifs visés de ce processus ;
- Conception du questionnaire de sondage ;
- Définition d'échantillon ;
- Présentation des données ;

Quant au questionnaire de sondage, il compte plusieurs points dont :

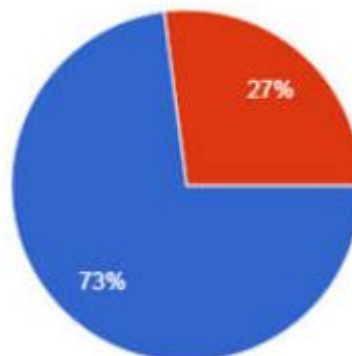
- Est-ce que vous voyez que les CNPNs freinent l'élaboration et l'innovation des nouvelles filières ?
 - Oui
 - Non
 - Relativement



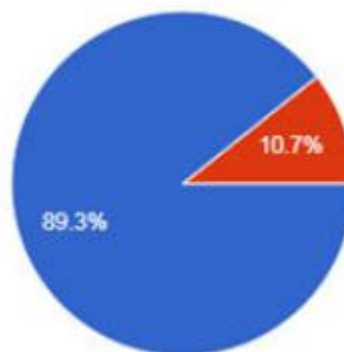
- Est-il nécessaire de réviser les CNPNs ?
 - Oui
 - Non



- Etes-vous satisfait du processus d'évaluation des filières que vous coordonnez ?
 - Oui
 - Non



- Est-ce que vous souhaitez tenir des rencontres d'information et de communication avec l'agence ?
 - Oui
 - Non



IV. Accompagnement technique de l'ANEAQ

Dans le cadre de mise en œuvre du statut avancée du Maroc dans sa relation avec l'Union Européenne (SRA II), et étant consciente de l'importance d'implication de tous les intervenants dans la conception d'une perspective globale au processus d'évaluation, l'ANEAQ a adopté une approche participative avec tous ses partenaires à travers la programmation de cinq rencontres régionales de communication, sous le thème « Caravane d'assurance qualité aux universités marocaines », et ce avec la participation des experts européens pour contribuer à l'élaboration des guides référentiels répondant aux spécificités de l'enseignement supérieur au Maroc.

Déroulement du processus d'élaboration des guides d'évaluation
(Opération participative avec les universités)

Date	Adresse de l'évènement
13 Avril 2017	(Caravane d'assurance qualité) - Rencontre à l'université Moulay Ismail Meknès, avec participation de :
17 Mai 2017	(UMI – USMBA – U.AKHAWAYN – UMP – EUROMED)
13 Juin 2017	- Rencontre à l'université Abdelmalek Essaadi ;

15 Juin 2017	- Rencontre à l'université Internationale de Rabat, avec participation de : (UM5 – UIT – UIR - UAISS) ;
5 Juillet 2017	- Rencontre à l'université Caddi Ayad Marrakech avec participation de : (UCA – UIZ – UPM – USMS – UM6P) ; - Rencontre à l'université Hassan II Casablanca avec participation de : (UH2 – UHP – UM6SS).
6 juillet 2017	- Organisation d'un atelier à l'université Hassan I à Settat pour étudier les critères d'évaluation.
15 juin 2017	- Organisation d'un forum de clôture par l'agence et l'UE réunissant les acteurs et partenaires concernés par le processus d'évaluation et d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.
Mars –Avril – Mai 2018	- Programmation d'une expérience type d'évaluation de trois établissements universitaire (EST Salé – ENSA Kenitra – FS Ain Chock)

V. Rencontres de coordination entre l'ANEAQ et les intervenants au secteur de l'enseignement supérieur

Pour instaurer la culture de la qualité, institutionnaliser l'évaluation et le suivi continu, promouvoir l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, et dans le cadre de la communication, de coordination et de coopération entre l'ANEAQ et tous les intervenants dans le secteur de l'enseignement supérieur, y compris le ministère de tutelle et les établissements de l'enseignement supérieur public et privé, l'agence a organisé plusieurs rencontres de coordination et de consultation pour valoriser les points forts et déterminer les lacunes identifiés lors de l'évaluation des filières au titre de l'année 2017. En outre, la préparation à la vague 2018 et ces rencontres ont été programmées comme suit :

Date	Rencontres de coordination
16 novembre 2017	Les vice-présidents des universités chargés des affaires académiques au siège de l'agence.
8 décembre 2017	Directeurs pédagogiques de l'enseignement supérieur privé au siège de CNRST.
12 décembre 2017	Directeurs des établissements de l'enseignement supérieur non relevant des universités au siège de l'INAU.
18 décembre 2018	Rencontre de communication de formation avec les experts pour préparer au processus d'évaluation des filières de formation au titre de l'année 2018.

Lors de ces rencontres, le climat de déroulement d'évaluation des filières de formation au titre de l'année 2017 a été apprécié, étant donné que l'ANEAQ est un partenaire clé dans la dissémination de la culture l'amélioration continue au sein des établissements à travers l'auto-évaluation, en plus de l'adoption d'une approche participative dans l'établissement d'une perspective globale du processus d'évaluation basé sur la sensibilisation des établissements sur l'importance d'évaluation interne, la dissémination de la culture d'évaluation à travers des rencontres et consultations pour impliquer tous les intervenants dans cette opération, et consolider la culture de développement continu.

Un ensemble de concepts relatifs au processus d'accréditation des filières ont été discuté (autorisation, accréditation, reconnaissance), qui représentaient une ambiguïté pour certains

établissements, et qui représentent également des étapes qui doivent être respectés pour assurer la qualité des programmes et l'implication effective des établissements de l'enseignement supérieur dans l'amélioration et le développement du système de l'enseignement supérieur.

Tout le monde a souligné la nécessité de réviser et mettre à jour les CNPNs, dont l'expérience a prouvé leurs limites, et ce tenant compte la spécificité de certains établissements en impliquant tous les intervenants dans l'enseignement supérieur au dialogue national sur la réforme pédagogique en vue d'accompagner les développements qu'il connaît l'enseignement supérieur au niveau national et international.

Les intervenants ont souligné la difficulté de répondre à quelques conditions proposés par les experts de l'aneaq tel que l'insuffisance des ressources humaines (professeur de l'enseignement supérieur) quant aux coordinateurs des filières pour les établissements de l'enseignement supérieur non relevant des universités et également les établissement de l'enseignement supérieur privé, en confirmant la nécessité de tenir des rencontres entre l'agence (expert) et les coordinateurs des filières pour éclairer quelques points figurants dans les rapports d'expertise.

De leur côté, certains intervenants ont indiqué l'importance de prolonger la durée d'accréditation des filières à cinq ans à l'instar des filières de l'enseignement supérieur public, et assurer l'accompagnement de mi-parcours. Par ailleurs, établir les liens entre l'enseignement supérieur privé et public, impliquer les experts socioéconomiques et les enseignants de l'enseignement supérieur privé au processus d'évaluation.

Toutes ces rencontres ont conclu :

- Le respect des délais légal de soumission des demandes d'accréditation au ministère et qui est du 29 décembre 2017 ;
- Rendre le conseil de l'établissement et le conseil de l'université responsable pour la satisfaction des demandes d'accréditation des filières des conditions prévus avant leurs soumission au ministère et à l'ANEAQ ;
- Adéquation de spécialité de coordinateur pédagogique et la filière proposée ;
- Conformité de la version électronique à la version papier des dossiers des demandes d'accréditation, étant la version adoptée au processus d'évaluation ;
- L'engagement des établissements à soumettre des demandes satisfaisant les conditions ;
- Révision des textes juridiques et les CNPNs avec implication de tous les intervenants au secteur de l'enseignement supérieur ;
- Limitation du processus d'évaluation sur deux phases, avec respect des délais de satisfaction des conditions prévus dans les rapports d'expertise pour permettre à la CNACES d'examiner les dossiers d'accréditation dans les bons délais avant fin juin ;
- Elaborer des CNPNs des établissements non relevant des universités dans les meilleurs délais ;
- Impliquer tous les intervenants au dialogue national sur la réforme pédagogique ;
- Elaboration des nouvelles filières permettant à l'étudiant plus d'opportunités d'intégration socioéconomiques ;
- Nécessité de coordination entre l'université et les commissions pédagogiques des établissements pour la soumission des demandes d'accréditation des filières ;

VI. Partenariat et Coopération

L'ouverture de l'agence sur ses homologues au niveau régional et international est d'une grande importance pour se familiariser avec les défis rencontrés par les pratiques de l'assurance qualité de l'enseignement supérieur et s'ouvrir également sur les expériences des pays leaders dans ce sens.

Il est donc nécessaire d'intensifier la participation de l'agence dans plusieurs évènements :

- 10 février 2017 : Participation à une conférence sur l'assurance qualité organisée par le HCERES – France ;
- 1 Mars 2017 : Participation à la réunion du conseil d'administration du réseau arabe d'assurance qualité de l'enseignement supérieur (ANQAHE) au Bahreïn, dont le plan stratégique, les objectifs en plus des évènements futurs du réseau ont été présentés ;
- 2 mars 2017 : Participation à la réunion régionale de l'UNESCO des pays arabe au Bahreïn, visant à déterminer les obstacles et les défis clés rencontrés par les pratiques de l'assurance qualité de l'enseignement supérieur et le rôle de la qualité dans la promotion du développement durable, en plus de l'harmonisation des mécanismes de l'assurance qualité dans la région et la reconnaissance réciproque des compétences dans l'enseignement supérieur.
- 26 mars 2017 : Participation à l'atelier sur l'enseignement supérieur transfrontalier – Caire – en Egypte, à l'initiative Office allemand d'échanges universitaires et le British Council, et avec participation des autorités chargées de l'enseignement supérieur dans la région MENA ;
- 7 et 8 novembre 2017 : Participation à la conférence internationale francophone universitaire : défi de la qualité et synergie des efforts, organisée sous la direction de l'Agence Universitaire Francophone ;
- 18 décembre 2017 : visite à l'agence d'évaluation d'assurance qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) – Bruxelles en Belgique, pour échange d'expériences et d'expertises quant à l'évaluation des programmes de formation.

VII. au niveau des ressources humaines

Pour renforcer le capital humain de l'agence, un concours de recrutement d'un administrateur 3^{ème} grade en gestion financière et comptable a été organisé :

Cadre	Nombre de poste	Date du concours	Observations
Administrateur 3 ^{ème} grade	1	15/06/2017	L'admis a pris son poste le 21 juin 2017

VII. Budget de l'agence au titre de l'année 2017 :

Exercice 2017

Budget d'exploitation

Les recettes	Montant	Les dépenses	Montant
- Disponibles au 31/12/2016	898 849.79	Dépenses du personnel	4 588 100.00
- Reste à recouvrer au 31/12/2016	0.00	Dépenses de matériel et dépenses divers	988 000.00
- Travaux de recherche et prestations de services	0.00	Dépenses propres à l'évaluation	3 212 527.79
- Subvention de l'état 2017	3 000 000.00	Reste à mandater au 31/12/2016	749 222.00
- Autres subventions	2 150 000.00		
- Recettes propres	3 489 000.00		
Sous total	9 537 849.79	Sous total	9 537 849.79

Budget d'investissement

Les recettes	Montant	Les dépenses	Montant
- Disponibles au 31/12/2016	118 129.00	Dépenses du personnel 2017	1 118 129.00
- Reste à recouvrer au 31/12/2016		Reports au 31/12/2016	
- Subvention d'investissement de l'Etat 2017	1 000 000.00		
Sous total	1 118 129.00	Sous total	1 118 129.00

Total général	10 655 978.79	Total général	10 655 978.79
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------